

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 novembre 2016, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté Gilles Gauvreau
Steve Leblanc Rémi Beauchesne
Dominic Lapointe

Est absent : le conseiller Benoît Couture

Les membres présents forment le quorum.

2016-11-174 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2016;
4. Présentation des comptes;
5. Rapport du maire - Année financière 2016;
6. Avis de motion - Règlement #491 fixant les taxes et tarifs 2017 ainsi que les conditions de perception;
7. Fête de Noël 2016;
8. Offre d'achat - Terrain du parc Industriel - Reporté
9. Drainage Chemin Morin;
10. Résultats des soumissions - Gratte à neige;
11. Parc Industriel - Construction de la rue;
12. Activité du 25 novembre au Centre Communautaire;
13. Bâtisse du 250, rue principale - Reporté
14. Projet création de lanternes de Noël;
15. Poste de pompage pour eau d'érable - Ferme René Plante;
16. Prix Mérite MMQ en gestion des risques 2016;
17. Relevés topographiques - Travaux 4e Avenue;
18. Règlement #476 - Consolidation du déficit (solde de 74,294\$);
19. Demande d'aide financière - Prévention suicide;
20. Garage municipal - Vente d'une partie à la Régie Incendie;
21. Correspondance
 - a) Lettre de félicitations reçue de notre compagnie d'assurance pour le prix MMQ en gestion des risques;

- b) Lettre de M. J-C Royer pour l'amélioration de l'accessibilité du Centre Communautaire;
 - c) Du don de la part du Comité du 150e;
 - d) Lettre de félicitations envoyée à M. Michel Cornellier pour sa nomination au "Prix Communautaire Kozeny 2017".
22. Période de questions;
23. Clôture de la séance.

2016-11-175 Approbation des procès-verbaux du 3 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 3 octobre 2016 soit accepté, tel que rédigé.

2016-11-176 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 144,138.06 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2016-11-177 Rapport du maire - Année financière 2016

Le maire, M. François Marcotte, fait la lecture et dépose son rapport du maire relatif à l'année financière 2016 tel que prévu à l'article 955 du Code municipal.

2016-11-178 Avis de motion – Règlement #491 fixant les taxes et tarifs 2017 ainsi que les conditions de perception

Le conseiller Steve Leblanc donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 491 fixant les taxes et tarifs 2017 ainsi que les conditions de perception.

2016-11-179 Fête de Noël de Ham-Nord 2016

ATTENDU QUE plusieurs organismes de la municipalité (Le Club Lions, Le Cercle des Fermières, La Bibliothèque et l'OTJ) se réunissent afin d'offrir une fête de Noël (gratuite) aux enfants de Ham-Nord;

ATTENDU QUE tous les revenus (dîner spaghetti) amassés lors de cette journée servent à acheter des cadeaux aux enfants;

ATTENDU QUE cette activité est de plus en plus populaire et accueille un nombre d'enfant en croissance annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté;

QUE la municipalité se joigne au groupe d'organismes impliqués en offrant gratuitement une location de salle du Centre Communautaire pour la Fête de Noël et accorde une aide financière de 200\$ pour cette activité.

2016-11-180 Drainage Chemin Morin

CONSIDÉRANT QUE le drainage du Chemin Morin présente des problématiques et ce, dû à la présence de "cap/rock" empêchant l'aménagement optimal d'un fossé municipal;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Conseils Agro Bois-Francs a effectué une étude afin de cibler des travaux servant à améliorer la situation du drainage sur le terrain appartenant à Ferme Séjane Holstein;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés sont estimés à un coût de 15,800\$ et dont Ferme Séjane Holstein peut bénéficier d'une subvention de 70% Via le programme Prime-Vert, ce qui représente un montant final de 4,740\$ à assumer par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du Chemin Morin et que sa responsabilité se limite à conduire l'eau générée par son chemin;

CONSIDÉRANT QU'en temps normal, la municipalité n'intervient pas et ne participe pas financièrement aux aménagements de drainage effectués sur les terrains des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas précis, la présence de "cap/rock" ne permet pas à la municipalité d'aménager un fossé municipal permettant de conduire de façon optimale l'eau générée par son chemin;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une situation hors du commun et que la municipalité, en tant que propriétaire du Chemin Morin, désire rencontrer ses responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE suite aux aménagements effectués, l'entretien annuel sera sous la responsabilité du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité propose une participation financière couvrant le tiers (1/3) du montant à assumer par le propriétaire afin d'améliorer le drainage du Chemin Morin, et ce, jusqu'à un maximum de 1,600\$.

2016-11-181 Résultats des soumissions - Gratte à neige

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à 2 entreprises de soumissionner pour l'acquisition d'une gratte à neige, soumissions se devant de respecter le "devis" soumis aux 2 entreprises pour l'acquisition d'une gratte à neige de marque Cotech, modèle Extrev 7-12;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue les 2 soumissions, soit celle de Centre Agricole de Wotton au coût de 8,900\$ + tx et celle de Champoux Machineries au coût de 10,480\$;

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACQUÉRIR la gratte à neige de l'entreprise Centre Agricole de Wotton au coût de 8,900\$ + tx, plus bas soumissionnaire conforme.

2016-11-182 Parc Industriel - Construction de la rue

CONSIDÉRANT QUE le nouveau développement industriel nécessite l'aménagement d'une nouvelle entrée VIA la route 161 ainsi que la mise en place d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé un "Estimé budgétaire" à l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc. afin de connaître les coûts de travaux à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé budgétaire présenté par l'entrepreneur représente une estimation selon le maximum d'heures qui seront requises pour effectuer les travaux et que la facturation finale se ferait selon les heures réellement effectuées;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé budgétaire présenté par l'entrepreneur est estimé au coût de 20,136\$ + tx;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité mandate l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc. pour effectuer les travaux de mise en place d'une nouvelle rue selon l'estimé budgétaire présenté et dont la facturation finale se fera selon les heures réellement effectuées.

2016-11-183 Activité du 25 novembre au Centre Communautaire

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE permettre aux organisateurs de la soirée du 25 novembre 2016 (soirée surprise dédiée à Mme Karina Nolet) d'utiliser gratuitement le centre communautaire pour cette activité.

2016-11-184 Projet création de lanternes de Noël

CONSIDÉRANT QUE le groupe RAVIR (regroupement des artistes vivant en ruralité) nous offre l'occasion d'embellir notre municipalité en réalisant un projet de création de lanternes de Noël qui seraient accrochés près de l'église, dans les érables;

CONSIDÉRANT QUE le groupe RAVIR s'engage à offrir de la formation artistique aux jeunes et ce, sous la supervision d'un artiste membre de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer ce projet en rassemblant les enfants de l'école primaire "Notre-Dame du perpétuel-Secours" ainsi que les enfants de l'école primaire de la "Cité écologique";

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité adhère au projet de création de lanternes de Noël de l'organisme RAVIR en défrayant la contribution monétaire demandée de 350\$, permettant ainsi la tenue d'une activité artistique pour les enfants de l'école primaire "Notre-Dame du perpétuel-Secours" ainsi que les enfants de l'école primaire de la "Cité écologique".

2016-11-185 Poste de pompage pour eau d'érable - Ferme René Plante

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de Ferme René Plante afin de pouvoir aménager un "poste de pompage" pour l'eau d'érable à l'endroit de sa servitude de passage, sur la limite du terrain du réservoir d'eau potable de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise Ferme René Plante à mettre en place un poste de pompage NON FIXE et NON PERMANENT dans les limites de son droit de passage, et ce, afin d'être en mesure de déplacer ledit poste de pompage en cas de besoin;

QUE Ferme René Plante se doit d'obtenir du propriétaire (Mme Madeleine René) l'autorisation de circuler sur le chemin d'accès menant à son poste de pompage s'il désire circuler VIA la 4e Avenue;

QUE Ferme René Plante s'engage, en cas de bris causés par son transport d'eau d'érable et/ou par sa circulation lourde, à assumer les coûts de réparation liés à son utilisation du chemin d'accès.

2016-11-186 Prix Mérite MMQ en gestion des risques 2016

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'UTILISER le montant de 2,500\$ reçu dans le cadre du prix Mérite MMQ en gestion des risques 2016 de la façon suivante:

- Formations de nos 3 employés en "espaces clos" et en "creusements, excavations et tranchées", formations offertes par l'APSAM
- Achat d'un détecteur 5 gaz
- Mise à jour de nos équipements (Treuil et harnais de sécurité)

2016-11-187 Résultats des demandes de proposition - Relevés topographiques 4e Avenue

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des demandes de proposition avant le lundi 7 novembre 2016 10h30 afin d'effectuer les relevés topographiques et la mise en plans des zones de travaux de remplacement des conduites sur la 4e Avenue sur une distance de 300 mètres à partir de la rue principale;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 4 propositions lors de ce processus, soient les propositions des firmes Groupe GéniArp, Techni-Arp, BC2 Groupe Conseil et Yves Drolet Arpenteur Géomètre;

ATTENDU la recommandation reçue le 7 novembre 2016 de Techni-Consultant Inc. ayant pour mandat de vérifier la conformité des propositions selon laquelle la plus basse proposition conforme provient de la firme Groupe GéniArp Inc. au coût de 2,069.55\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat afin d'effectuer les relevés topographiques et la mise en plans des zones de travaux de remplacement des conduites sur la 4e Avenue sur une distance de 300 mètres à partir de la rue principale à la firme Groupe GéniArp Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2,069.55\$ taxes incluses.

Résultats des soumissions :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| • Groupe GéniArp Inc. | 2,069.55\$ (tx incl.) |
| • Techni-Arp Inc. | 2,678.92\$ (tx incl.) |
| • BC2 Groupe Conseil | 3,380.27\$ (tx incl.) |
| • Yves Drolet Arpenteur géomètre | 4,587.50\$ (tx incl.) |

2016-11-188 Adoption du règlement #476 – Consolidation du déficit

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le règlement #476 décrétant un emprunt de 74,294\$ relatif à la consolidation du solde du déficit accumulé au 31 décembre 2015 remboursable sur 5 ans, lequel règlement est partie intégrante de la présente résolution.

2016-11-189 Demande d'aide financière - Prévention suicide

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 50\$ à l'organisme Prévention Suicide pour l'année 2016 et d'en autoriser le paiement.

2016-11-190 Garage municipal - Vente d'une partie à la Régie Incendie

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts requiert plus d'espace afin d'optimiser et de faciliter la disposition à l'intérieur de la caserne de ses camions incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord serait prête à vendre une lisière additionnelle de 20 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur (2,000 pi²) à la Régie Incendie, au même prix qu'en 2005, soit à 13\$ / pi²;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la portion du garage détenue par la Régie Incendie nécessitera le déplacement du mûr séparateur de béton;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la portion du garage détenue par la Régie Incendie nécessitera un aménagement particulier pour la "boîte électrique" de la municipalité (soit par le déplacement ou le contournement de celle-ci);

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, la Régie d'Incendie n'est pas propriétaire d'aucune portion de terrain mais bénéficie seulement d'un "droit de passage" afin d'avoir accès à son côté du garage et que ce droit de passage se limite à une largeur de 24 pieds (7.32 m) par 180 pieds de long (54.86 m) sur le terrain de la propriété du 250, rue principale;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Incendie se doit d'utiliser une grande partie de la superficie de terrain en façade du garage (terrain appartenant en totalité à la municipalité) lors d'intervention et/ou pratique, terrain d'une superficie approximative de 10,000 pi²;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Incendie, suite à la transaction de vente d'une partie additionnelle de 2,000 pi² du garage, serait propriétaire d'une proportion de 60% du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord désire régulariser la situation du terrain en demandant à la Régie de devenir "copropriétaire" du terrain puisque la Régie utilise l'équivalent de 6,000 pi² de terrain en façade du garage, soit 60% du 10,000 pi²;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord offre la possibilité à la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts d'acquérir une partie supplémentaire du garage municipal d'une superficie de 2,000 pi² à 13\$/pi², pour un montant total de 26,000\$ + tx;

QUE les frais liés au déplacement du mûr séparateur et à l'aménagement adéquat et sécuritaire de la boîte électrique du côté de la municipalité soient assumés par l'acheteur;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande à la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts de régulariser la situation du terrain en devenant "copropriétaire" du terrain pour un montant de 6,000\$ +tx, soit l'équivalent de 6,000 pi² à 1\$/pi².;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts afin qu'il en soit discuté lors de leur prochaine rencontre.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. D'une lettre de félicitations reçue de notre compagnie d'assurances (PMA Assurances) pour notre nomination au prix MMQ 2016 en gestion des risques;
2. D'une lettre reçue de M. Jean-Claude Royer demandant d'améliorer l'accessibilité au Centre Communautaire (rampe handicapée);
3. D'un don de 12,969.84\$ reçu du Comité du 150e suite à la fermeture des activités de l'organisme;
4. D'une lettre de félicitations envoyée à M. Michel Cornellier pour sa nomination au "Prix Communautaire Kozeny 2017";
5. D'une question sur le financement lié à la sculpture du cheval;
6. Du gravelage du 7e rang qui a été effectué avec du matériel "inadéquat" selon les usagers.

Le maire lève l'assemblée à 20h55.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.